



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE ORDINAIRE du 14 mars 2023 à 19 h 30,
sous la présidence de Madame la mairesse Julie Boivin, à laquelle assistent
Mesdames les Conseillères Isabelle Hardy et Véronique Baril ainsi que
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque
et Keven Renière**

Service
du greffe

RÉSOLUTION N° 2023-03-114

Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

- Attendu** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adhère aux valeurs de bienveillance et qu'elle s'engage envers la protection des enfants en adoptant Charte municipale pour la protection de l'enfant;
- Attendu** qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;
- Attendu** qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponible sur son territoire;
- Attendu** qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;

...2



**Sainte-Anne
des-Plaines**

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE ORDINAIRE du 14 mars 2023 à 19 h 30,
sous la présidence de Madame la mairesse Julie Boivin, à laquelle assistent
Mesdames les Conseillères Isabelle Hardy et Véronique Baril ainsi que
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque
et Keven Renière**

Service
du greffe

RÉSOLUTION N° 2023-03-114 (suite)

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale;

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer la Charte municipale de la protection de l'enfant ainsi que tous les documents s'y rapportant;

ADOPTÉE

EXTRAIT certifié conforme



Geneviève Lazure, greffière